

Je voudrais, au terme de cette table-ronde, revenir sur deux composantes du recours aux monnaies alternatives qui sont apparues comme majeures aux cours de cette *Settimana*. La première se manifeste au cours de l'évaluation qui préside aux échanges en nature. Les systèmes monétarisés dans lesquels la plupart des transactions observées prennent place peuvent, à l'occasion, fournir des équivalences monétaires des objets ou des services troqués, qui simplifient notablement l'appréciation des parties en présence. On peut, dans ce cas, parler de prix du marché ou de valeur intrinsèque. Certaines évaluations peuvent toutefois atteindre une certaine complexité du fait du nombre important de paramètres intervenant dans la composition de la valeur de chaque bien ou service. Certains de ces biens ou services peuvent, en outre, se trouver «hors-marché» du fait de leur état (que l'on pense, par exemple, aux objets d'occasion) ou de leur rareté (ce qui peut être le cas, par exemple, de certains services exceptionnels). Car le fait d'être «hors-marché» ne signifie pas que le bien ou le service en question ne puisse pas servir de mode de paiement. Nous l'avons vu avec les vieilles poèles mises en gage à Najac (Petrowiste) ou le plomb vieux récupéré à Rouen (Kucab). La complexité que peuvent revêtir parfois les opérations d'évaluation n'a toutefois pas représenté un frein absolu à des échanges en nature qu'experts et autorités se sont attachés à encadrer, ce dont témoignent divers traités médiévaux d'arithmétique marchande (Guidi-Bruscoli; Scherman) ou la législation encadrant, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la *datio ad solutum*, en France comme en Italie (Barbot).

S'il existe des règles marchandes et si l'on peut se référer au « dit d'expert », la contrainte exercée par ces règles ou ces avis n'est cependant pas absolue. La comparaison faite entre les législations française et italienne des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles met en évidence l'impact de considérations morales visant à la défense des intérêts soit des créanciers, soit des débiteurs (Barbot). L'un des apports importants, selon moi, des travaux présentés au cours de cette *Settimana* est la relative subjectivité des évaluations qui président aux échanges en nature. Il apparaît clairement que l'équivalence qui régit l'échange est le fruit d'une forme de négociation. Même quand il y a référence explicite au prix du marché, un jeu demeure possible sur le facteur temps et sur la date de référence pour ce prix (Kusman et De Meulemeester; Lambrecht, Verfaillie et De Waele) qui peut déplacer le curseur en faveur de l'une ou l'autre des parties.

Le recours aux monnaies alternatives est - les travaux présentés le montrent bien - un phénomène culturel très large. Mais cette diffusion ample ne doit pas nous amener à négliger la dimension individuelle ou catégorielle de l'échange qui se manifeste à travers la négociation et qui est peut-être à la base du succès ou, tout au moins, de

la large diffusion des échanges en nature dans des marchés fortement monétarisés. Chez les mineurs d'Idrija (Safley), les paysans des Pays-Bas (Lambrecht, Verfaillie et De Waele), les apprentis marseillais (Michaud) ou dans la Galeria degli uffizi des Médicis (Maitte), le paiement en nature ne va pas toujours de soi et fait l'objet, comme le salaire en argent, d'une âpre négociation. La recherche d'un équivalent juste (Coquery) ou «à la hauteur de son statut» (*in xta qualitatem seu statutum vel conditionem* – Michaud) montre tout ce que l'évaluation compte d'arrangements. La négociation introduit ainsi une variable importante qui peut faire pencher l'échange en faveur de l'une ou l'autre des parties et participer d'une forme de dépendance. On peut alors se demander, avec Luca Mocarelli, si le recours au troc ou au paiement en nature est toujours libre. Le principe suivant lequel «pour que l'échange puisse avoir lieu, il faut une double coïncidence des besoins» est-il vraiment toujours de règle? La négociation comme certaines des règles adoptées plus ou moins explicitement peuvent influencer sur l'appréciation de cette «double coïncidence», voire contraindre certains individus à accepter un échange qui ne leur est pas toujours favorable. Cela replace la relation personnelle au cœur de la transaction et remet en cause la vision quelque peu idyllique ou purement égalitaire de l'échange en nature et explique qu'il ait pu participer de certaines «stratégies» économiques (Soens et Bruyet; Claustre; Caliste et Verna).

D'où la seconde composante du recours aux monnaies alternatives mises en évidence au cours de ces journées: la défiance. La défiance apparaît, en effet, comme la rude toile de fond de ce type d'échanges et se développe sur le terreau des abus constatés. La crainte ou le sentiment d'être dupé (*imbrogliato*) est au cœur des calculs savants proposés aux marchands par divers manuels de comptes, dès le Moyen Âge. L'insistance sur la nécessité d'une relation de confiance n'en est probablement que le reflet. Nous voyons bien, avec l'exemple des Salviati (Scherman), que l'échange en nature ne s'installe qu'une fois la confiance gagnée, qu'une fois dépassée la méfiance qui, elle, est première vis-à-vis de ce type d'échanges.

Le vocabulaire garde la trace d'une certaine ambiguïté des sociétés anciennes vis-à-vis du troc. En ancien français, par exemple, le terme «baratter», proche de l'italien, signifie «troquer, échanger», mais également «tromper, frauder, chicaner» (Godefroy 1881). Le mot tomba en désuétude; Furetière le signalant, comme un «Vieux mot français & hors d'usage, qui signifioit tromperie, fourbe, mensonge, calomnie» (Furetière 1701). Son souvenir demeurerait toutefois encore dans cette langue au XIX<sup>e</sup> siècle sous la forme «baratterie» pour désigner une «fraude commise par le capitaine, le maître ou patron du navire au préjudice des armateurs, des assureurs...» (Littré 1863-1872) et il se conserve à travers le mot «baratin»: «flot de paroles pour enjôler ou abuser». En revanche, le verbe «troquer», attesté en français dès le XIII<sup>e</sup> siècle au moins, ne semble pas véhiculer une telle charge négative dans la mesure où le sens qui lui est donné est simplement celui de «faire un troc, échanger une marchandise, un meuble contre un autre» (Furetière 1701). Encore que la citation proposée par Furetière (il a troqué son cheval borgne contre un aveugle) laisse à réfléchir... Sans doute conviendrait-il de mener une enquête plus large sur le vocabulaire de l'échange en nature afin de mieux apprécier la manière dont cette pratique pouvait être perçue. L'ambivalence constatée en français invite toutefois à ne pas s'arrêter à la seule valeur

négative du terme et à ne pas considérer la défiance comme systématique ou universelle.

Il faut, ici, s'interroger sur le biais que peuvent introduire des sources contractuelles mettant principalement en rapport des étrangers. Une partie, bien plus difficile à apprécier, de ces échanges pouvait aussi s'effectuer au sein de cercles plus intimes, familiaux ou amicaux, sans que le recours à la garantie de l'écrit soit jugée nécessaire. Mais autour de quels produits, de quels services et avec quelle intensité?

Nous pouvons être alors tentés de parler de prêt, de dépannage ou de coup de main, plus que d'échanges; la contrepartie pouvant s'inscrire dans le temps long des relations familiales. Est-ce dans la limite ténue entre échange de bien ou de service et entraide que se perd la part la plus informelle, mais aussi la plus positive, du troc?

Au terme de cette *Settimana* portant sur *Les monnaies alternatives. Marchandises et services comme monnaies d'échanges dans les économies des XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles* qui a permis d'évoquer les mécanismes du recours aux monnaies alternatives, la diffusion de ces dernières, leur nature et leurs usages, divers questionnements demeurent. Des pistes de réflexions ont été ouvertes, par exemple, sur ce que les différentes formes de paiement en nature peuvent avoir en commun; sur les effets produits par le paiement d'une partie au moins des salaires en nature sur le pouvoir d'achat des travailleurs; sur l'ampleur de l'abandon du recours au paiement en monnaies alternatives dans l'industrie, au XIX<sup>e</sup> siècle; sur l'interprétation du dépôt d'un gage comme le signe d'une précarité économique;...

Il n'était pas question de prétendre épuiser un tel sujet en quelques jours de communications et de débats. À tout le moins pouvons-nous nous réjouir d'avoir montré que, loin de constituer un mode d'échange «primitif», le recours aux monnaies alternatives trouvait toute sa place au sein des économies monétarisées d'ancien régime. Puisse cette *Settimana* contribuer, selon le vœu exprimé en 1941 par Karl Polanyi, à «se défaire des superstitions économiques du XIX<sup>e</sup> siècle» (Polanyi (1944) 1967, 56).

## BIBLIOGRAPHIE

- Furetière, Antoine. 1701. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, les termes des sciences et des arts...* La Haye-Rotterdam: Arnoud et Rienier Leers.
- Godefroy, Frédéric. 1881. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris: F. Vieweg.
- Litté, Emile. 1863-1872. *Dictionnaire de la langue française*. Paris: Hachette.
- Polanyi, Karl. 1967 (1944). *The Great Transformation*. Boston: Beacon Press.